



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

**INSTITUT DE GEOGRAPHIE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

MASTER INTEGRATION REGIONALE ET DEVELOPPEMENT

(MIRD)

Mémoire de master II

Option : Développement local

***Coopération décentralisée et problématique de
développement local dans la Commune de Lalo : état
des lieux, analyse et suggestions***

Présenté par :

ATTOH Janvier

Sous la direction de :

Dr Expédit VISSIN W.

Professeur titulaire des Universités du CAMES

Et

Dr VISSOH A. Sylvain

Maître de Conférences des Universités du CAMES

Soutenu le 27/02/2019

SOMMAIRE

DEDICACE.....	3
SIGLES ET ACRONYMES	4
REMERCIEMENTS	6
Résumé /Abstract	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE	10
1.1-Problématique.....	10
1.2-Hypothèses de recherche	12
1.3. Objectifs de recherche	12
1.4. Clarification de quelques concepts et Points des connaissances	12
1.5. Cadre d'étude.....	16
1.6. Approche méthodologique	25
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LA COMMUNE DE LALO	31
2.1 Cadre juridique et institutionnel de la coopération décentralisée au Bénin	31
2.2 Collectivités territoriales partenaires et domaines d'intervention de la coopération décentralisée à Lalo	39
2.2. Processus de choix de l'action à réaliser	46
2.3 Réalisations non prises en comptes	46
2.4. Démarches en cours	49
CHAPITRE III : ANALYSE DES EFFETS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LA COMMUNE DE LALO ET SUGGESTIONS	50
3.1. Modèle d'analyse SWOT de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo	50
3. 2. Effets de la réalisation de la coopération décentralisée sur la commune de Lalo	54
3.3. Suggestions.....	55
CONCLUSION	59
Bibliographie.....	61
ANNEXES.....	64
Liste des tableaux	78
Liste des photos	78
Liste des planches.....	78
Liste des figures.....	78
Table des matières.....	79

DEDICACE

A :

Mon père Pierre ATTOH ;

Ma mère Angèle ATCHO.

SIGLES ET ACRONYMES

- ABE** : Agence Béninoise pour l'environnement
- AES** : Action Education Solidarité
- ANCB** : Association Nationale des Communes du Bénin
- ASECNA** : Agence pour la Sécurité de la navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
- CASO** : Communauté d'Agglomération de Saint Omer
- CD** : Coopération Décentralisée
- CONACOD** : Commission Nationale de la Coopération Décentralisée
- DCDI** : Direction de la Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité
- DGDGL** : Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
- FASHS** : Faculté des Sciences Humaines et Sociales
- GCDB** : Guide de la Coopération Décentralisée du Bénin
- INSAE** : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
- MAEC** : Ministère des Affaires Etrangère et de la Coopération
- MD** : Mission de Décentralisation
- MDGL** : Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- OSC** : Organisation de la Société Civile

- PDC*** : Plan de Développement Communal
- PNCD*** : Politique Nationale de la Coopération Décentralisée
- PNDL*** : Programme National de Développement Local
- RGPH*** : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

REMERCIEMENTS

Ce travail ne parviendrait pas à sa fin sans le soutien de certaines personnes. Tout seul, je ne serais pas parvenu à ces résultats. C'est pour cette raison que je ne saurais en aucun cas passer sous silence les nombreuses contributions de tous ceux qui ont participé à sa réalisation, je leur suis reconnaissant. Je veux citer :

Mon directeur de mémoire, le Dr VISSIN Expédit Wilfried, Hydro-climatologue, Professeur titulaire des Universités (CAMES), Responsable Pédagogique de MIRD ;

Mon co directeur, Dr VISSOH A. Sylvain Maître de Conférences des Universités (CAMES) pour tout son soutien et sa contribution scientifique ;

Mon maître de stage, Monsieur TOHOUINDJI Hyppolite Chimato, chef service des affaires générales, chargé de la coopération décentralisée et tout le personnel de la mairie de Lalo ;

Tout le corps enseignant de MIRD pour avoir assuré ma formation ;

Tous mes camarades de MIRD ;

Ma petite famille, mes frères et sœurs pour m'avoir soutenu de bout en bout dans cette aventure.

A tous, mes sincères remerciements

Résumé

Face à un manque crucial de ressources financières propres, la plupart des communes béninoises se sont tournées vers des sources extérieures de financement dont la coopération décentralisée.

La commune de Lalo située dans le département du Couffo au sud-ouest du Bénin, entretient des relations de coopération décentralisée avec la Communauté d'Agglomération du St Omer, collectivité territoriale étrangère, un partenariat qui lui a permis en 10 ans environ de mettre en œuvre un projet de développement. L'objectif global de ce travail de recherche est d'étudier la contribution de la coopération décentralisée dans le développement de la commune de Lalo. La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude a consisté à réaliser un diagnostic approfondi de la commune en matière de coopération décentralisée, à travers le modèle d'analyse SWOT. La collecte des données a été faite à travers une recherche documentaire dans les différents centres de documentation et les enquêtes sur le terrain qui ont pris en compte un échantillon de cibles à savoir : les bénéficiaires, les personnalités politico administratives, les responsables d'ONG et les leaders d'opinion.

Grace à la coopération décentralisée, une action significative de grande envergure a été réalisée dans la commune de Lalo dans le domaine de l'eau. C'est la CASO qui a apporté son appui financier pour la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable à Adjaïgbonou dans l'Arrondissement d'Ahomadégbé dans la commune de Lalo. Ce projet contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune de Lalo.

Mots clés : Commune de Lalo, coopération décentralisée, développement local.

Abstract

In the face of a crucial lack of financial resources, most Beninese municipalities have turned to external sources of financing, including decentralized cooperation.

The municipality of Lalo located in the department of Couffo in the south-west Benin, maintains relations of decentralized cooperation with CASO, a partnership which allowed him in about ten years to implement a project of development. The overall objective of this research is to study the contribution of decentralized cooperation in the development of the municipality of Lalo. The methodological approach adopted in the framework of this study consisted in carrying out a thorough diagnosis of the municipality in terms of decentralized cooperation, through the SWOT analysis model. Data collection was done through desk research in the various documentation centers and field surveys that took into account beneficiaries politico-administrative personalities, NGO leaders and opinion leaders. Thanks to decentralized cooperation, a significant and far-reaching action has been taken in the municipality of Lalo in the field of water. CASO provided financial support for the construction of a drinking water supply network in Adjaïgbonou in the district of Ahomadégbé in the municipality of Lalo. This project contributes to the improvement of living conditions of the populations of the municipality of Lalo.

Key words: Municipality of Lalo, decentralized cooperation, local development

INTRODUCTION

La décentralisation territoriale apparait dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest au début des 1990 et a été le ballon d'oxygène pour la réussite de plusieurs projets et programmes de développement. Elle est une opportunité qui a favorisé l'émergence de fortes dynamiques de développement et la création de réseaux d'acteurs qui s'impliquent de plus en plus dans la gestion des affaires locales (PNDL, 2011)

La non implication et la non-participation des bénéficiaires locaux, depuis la conception jusqu'à la réalisation des programmes et projets de développement font partir des principaux facteurs de l'échec des programmes et projets de développement au Bénin (OGOUWALE, 2002).

Pour pallier à cet état de chose, l'Etat béninois, par la prise de la loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, a mis en place la décentralisation qui se traduit par le transfert de compétences de l'Etat central aux collectivités locales ou communes offrant un cadre formel de responsabilisation des entités communales (MD, 2002).

Pour qu'il soit effectif, il faut que le développement local continue d'être un processus continu par lequel les acteurs à la base se concertent pour identifier, planifier et mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution des actions qui répondent à la satisfaction de leurs besoins essentiels dans le temps et l'espace (MOKO, 2001).

Ainsi, depuis la mise en place des premiers conseils communaux/municipaux en février et mars 2003 suite aux élections locales de décembre 2002 et janvier 2003, les espoirs dans le processus de développement n'ont cessé de grandir. C'est dans la recherche des voies et moyens pour relever les nombreux défis de développement que la plupart des autorités locales ont multiplié leurs efforts dans la recherche de partenaires étrangers (DCDI, 2011).

En matière de coopération décentralisée, les communes béninoises font preuve d'un dynamisme remarquable dans la recherche de partenariat avec les collectivités locales étrangères. Aujourd'hui, presque toutes les communes entretiennent des relations de jumelage-coopération avec des communes du Nord. Cette coopération profiterait davantage aux collectivités locales du Bénin si le cadre institutionnel mis en place fonctionnait convenablement et si les Maires maîtrisaient davantage les rouages (LOKO, 2007).

Mais bien menée, elle peut prendre une part significative dans le renforcement des capacités de nos collectivités locales dans le sens d'un développement socio-économique (MEHOU, 2005)

A l'instar des communes du Bénin, la commune de Lalo a noué des relations de coopérations décentralisées en vue de mobiliser plus de ressources pour assurer son propre développement. Mais, aucune étude n'a été menée jusque-là dans ce domaine pour faire le point des actions, évaluer leurs effets sur le développement de la commune et faire des suggestions pour la prospérité de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo. La présente recherche vient combler ce vide. Cette étude est structurée en trois chapitres : cadre théorique et géographique de l'étude, état des lieux de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo, analyse diagnostique et évaluation des effets et suggestions pour la prospérité de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE

Ce premier chapitre porte sur la problématique, la synthèse bibliographique, le cadre d'étude et l'approche méthodologique.

1.1.Problématique

La décentralisation au Bénin a eu comme effets notables de favoriser un retour effectif du pouvoir à la base. Depuis l'organisation des états généraux de l'administration territoriale en janvier 1993, le Bénin a opté pour la décentralisation, système administratif et politique dans lequel certains pouvoirs de décision et de compétences de l'Etat sont assumés par des élus ayant une responsabilité juridique, des ressources et une autorité propre. Ce processus est entré dans sa phase active avec l'organisation en décembre 2002 et janvier 2003 des premières élections locales MD (2003). Ainsi, depuis la mise en place des premiers conseils communaux/municipaux, en février et Mars 2003, les acteurs à divers niveaux intervenant dans ce processus, se sont assigné des objectifs qu'ils doivent atteindre (DGDGL 2007). Pour ce faire, la mobilisation des ressources constitue l'une des préoccupations majeures car pour asseoir le développement durable de leurs localités, les autorités communales ont besoin de ressources financières pour la mise en œuvre de leur plan de développement (SNV 2004). Quels que soient les revenus existants, la mobilisation des ressources supplémentaires est fondamentale pour une décentralisation réussie (Botokou, 2001). Ainsi, le recours à des sources extérieures à travers des aides et des dons s'est avéré nécessaire sans être la solution toute trouvée pour faire face au développement local (Quenum, 2000). Dans ce contexte, les communes doivent s'engager dans une dynamique qui consistera à drainer des ressources

financières à travers la coopération décentralisée et qui serviront à la mise en œuvre des projets de développement (Keita et al, 2008). Pour Biadja (2004), la satisfaction des besoins des populations passe par le recours aux partenaires extérieurs à travers la coopération décentralisée avec les collectivités territoriales du même niveau ou de niveau différent. La coopération décentralisée devient donc pour les collectivités locales un moyen d'échange entre partenaires pour une progression commune. Elle permet de prendre en compte directement et de façon détaillée, l'ensemble des problèmes concrets qui se posent aussi bien dans les communes du Bénin que dans celles des communes partenaires (Hounyoton, 2008). La Commune de Lalo, située dans le département du Couffo s'est engagée dans cette forme de coopération depuis 2007. Cependant, aucune étude spécifique n'a été menée dans cette commune pour faire ressortir les différentes actions menées dans le cadre de cette coopération décentralisée et analyser leurs effets sur le développement de la Commune afin de proposer aux acteurs locaux des stratégies pour faire de la coopération décentralisée, un véritable levier de développement local. De ce constat, découlent les interrogations suivantes :

- Quel est l'état des lieux de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo ?
- Quels sont les programmes/projets de développement financés dans le cadre de la coopération décentralisée à Lalo et quels effets ont-ils produits dans la commune de Lalo ?
- Que retenir de cette coopération et quelle stratégie faut-il mettre en place pour améliorer la contribution de la coopération décentralisée au développement local ?

Ces interrogations ont permis de formuler les hypothèses et objectifs de recherche ci-après :

1.2-Hypothèses de recherche

- Il n'existe pas une stratégie de coopération décentralisée dans la commune de Lalo.

- les programmes et projets financés par la coopération décentralisée n'ont pas de lien avec le Plan de Développement communal (PDC) de Lalo.

- Les programmes et projets mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée ont produit très peu d'effets sur le développement de la commune

Pour conduire la présente étude, des objectifs suivants ont été fixés.

1.3. Objectifs de recherche

1.3.1 Objectif global

Etudier la contribution de la coopération décentralisée au développement local dans la commune de Lalo.

1.3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifiques, il s'agit de :

Identifier les programmes/projets financés et exécutés par la coopération décentralisée.

Evaluer les effets de la coopération décentralisée sur le développement de la commune de Lalo

Faire des propositions en vue d'améliorer la contribution de la coopération décentralisée au développement de la commune de Lalo

1.4. Clarification de quelques concepts et Points des connaissances

1.4.1. Clarification de quelques concepts

Pour bien comprendre la présente étude, les définitions suivantes sont retenues :

La Coopération décentralisée : La coopération décentralisée est toute relation de coopération se présentant sous la forme d'accords de partenariat entre au moins une collectivité locale béninoise et d'autres partenaires qui œuvrent ensemble à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations. (DGDGL, 2007). Dans le cadre de la présente étude, il est retenu que la coopération décentralisée est la relation partenariale entre la Commune de Lalo et ses homologues du Nord pour le bien de leurs communautés. Selon le décret n° 2005-764, la coopération décentralisée est définie comme « une relation de coopération qui lie une collectivité locale décentralisée béninoise ou un groupement de collectivités locales béninoises à un partenaire étranger doté de la personnalité morale (collectivité ou ONG étrangère, association internationales de ville, etc.) » Pour exécuter leurs programmes, ce décret autorise les communes béninoises à conclure des accords de coopération décentralisée avec des partenaires étrangers définis de manière large, tels que des collectivités locales, des organisations internationales, des ONG ou toute autre structure du secteur public ou privé.

Développement local : le développement local est défini comme une volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socio-économique des populations (Adébodoun, 2007). Dans le cadre de la présente étude, il est retenu que le développement local, aussi connu sous l'appellation de développement à la base est la mobilisation des acteurs locaux (Commune de Lalo) et extérieurs (municipalités étrangères) pour le partage d'expériences, l'entraide et la mise en valeurs des potentialités des diverses localités (Commune de Lalo, municipalités étrangères).

Développement durable : c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (CMED, 1987 cité par Gautier, 2003).

Gouvernance locale : elle consiste en une gestion communale axée sur la valorisation des ressources internes des collectivités à travers des initiatives et projets de développement en vue d'une production de richesse pour assurer le mieux être social. Il se réfère à un accroissement des activités de production de biens et services à travers l'organisation des structures de base (organisation paysanne, commerçants artisans), le renforcement des capacités des structures locales, et la création d'un cadre adéquat pour l'exercice de leur activités (Akandé, 2014)

1.4.2 Point des connaissances

Pour bien appréhender le problème que pose le sujet, un certain nombre de mémoires de fin de formation, d'ouvrages et de rapports traitant partiellement ou totalement de la coopération décentralisée et du développement local ont été lus et analysés.

Ainsi, Hounyoton (2008) a montré le bien-fondé de la coopération décentralisée dans la mesure où elle soutient le développement des pays pauvres et consolide la démocratie. Il a également souligné dans sa réflexion que la coopération décentralisée renforce avant tout le processus de décentralisation amorcé dans les pays du Sud à partir des années 1990. Elle consolide la gouvernance locale où les différents acteurs de la vie territoriale sont associés à la prise de décision ou à la mise en œuvre des politiques publiques territoriales et partenariales. Elle vise également une dynamique de partage d'expériences et de technologies.

Michèle (2003) a montré que les programmes de coopération décentralisée n'ont pas toujours le souci de légitimer les nouvelles collectivités territoriales non seulement en tant que nouveaux acteurs aux compétences et missions spécifiques, mais comme des acteurs crédibles dans le paysage local. Elle montre que même si l'accès à l'eau potable est une revendication essentielle des

collectivités locales, sa réalisation ainsi que le choix du village bénéficiaire ne peuvent se faire sans une implication en amont et en aval des acteurs locaux.

Elle insiste notamment sur le fait que la coopération décentralisée Nord-Sud ne se réduit pas à une aide financière des communes du Nord pour régler des problèmes sociaux de celles du Sud, plutôt à des réalisations concrètes souhaitées par les acteurs concernés.

Selon le rapport de CONACOD (2002) du répertoire des acteurs de coopération décentralisée, la décentralisation est un concept à diverses faces encore insuffisamment maîtrisée par la plupart des pays qui s'y aventurent. Les collectivités territoriales qui ont vu le jour sont également confrontées à des difficultés de développement. Beaucoup d'entre elles ont perçu les partenariats avec des collectivités des pays du Nord comme salutaires en ce qu'ils constituent une source potentielle de mobilisation de moyens matériels et financiers, nécessaires à la réalisation d'infrastructures sociales et économiques. De ce fait, la décentralisation qui est en cours au Bénin a donné un nouveau souffle, un nouveau cadre et de nouvelles perspectives aux relations qui existaient entre les comités de jumelage, les ONG, les collectivités territoriales du Nord et du Sud. Elle a ouvert la voie au renforcement de l'action internationale des collectivités territoriales, en leur permettant de renforcer leur identité et d'assumer leur mission d'animation du développement local.

Kantchékon (2006) parlant des problèmes liés à la mise en œuvre de la coopération décentralisée au Bénin, souligne l'échec des partenariats de coopération et propose aux élus locaux plus de professionnalisme et de dynamisme dans leurs actions.

Aboki (2009) pense que la coopération décentralisée devient un moyen pour les collectivités partenaires d'échancrer entre elles et de jouer pleinement leurs rôles au service de leurs homologues du Sud. Par ailleurs, l'auteur renseigne sur le développement local, perçu comme un enjeu de la décentralisation. Cependant,

il n'en demeure pas moins que la décentralisation constitue paradoxalement un frein à la promotion du développement local.

1.5. Cadre d'étude

1.5.1. Situation géographique du cadre d'étude

La commune de Lalo fait partie des six (06) communes du Département du Couffo et est située au Sud- Est dudit Département. Son chef-lieu, Lalo-centre est distant de 150 km de Cotonou, capitale économique du Bénin, de 42 Km d'Aplahoué, le chef-lieu du département, et de 42 Km de la capitale historique du Bénin (Abomey).

D'une superficie de 432 km², elle est limitée au Nord par les Communes de Klouékanmè (Couffo) et d'Agbangnizoun (Zou), au Sud par la Commune de Bopa (Mono), à l'Est par les Communes de Zogbodomè (Zou) et de Toffo (Atlantique) et à l'Ouest par les Communes de Dogbo et Toviklin



Figure 1 : Situation géographique de la commune de Lalo

Source : INSAE 2010

1.5.2. Découpage administratif

La commune de Lalo compte onze (11) arrondissements (Lalo, Adoukandji, Ahodjinnako, Ahomadégbé, Banigbé, Gnizounmè, Hlassamè, Lokogba, Tchito, Tohou et Zalli) et regroupe soixante-sept (67) villages.

1.5.3 Milieu physique

1.5.3.1 Relief et sols

La commune de Lalo, comme l'ensemble des Communes du département du Couffo, est située entre la plaine côtière et transversale de Lonkli-Kétou et précisément sur le plateau d'Aplahoué. C'est une région de plateaux argileux avec une altitude moyenne de 80 m. L'étude morpho-topographique de ce relief révèle deux unités principales : les plateaux et la dépression de Tchi.

Quatre principaux types de sols sont rencontrés :

- ❖ Les vertisols : On les rencontre partout où le drainage externe est correct ou réduit, et où la topographie est quasi plane. Ce sont les sols de la dépression de Tchi. Ils occupent la plus grande superficie du territoire de toute la commune.
- ❖ Les sols ferralitiques faiblement dénaturés : ce sont des sols formés sur sédiment argilo-sableux du continental terminal, ces sols se rencontrent par endroits dans tous les arrondissements de la Commune sauf ceux de la dépression de Tchi.
- ❖ Les sols ferrugineux tropicaux : Ce sont des sols bruns entrophes enclavés de couleur beige ocre. Ils sont minoritaires.
- ❖ Les sols hydromorphes : Ce sont des sols noirs, limono-argileux en surface et argileux en profondeur. On les rencontre surtout dans les Arrondissements de Tohou, Ahomadégbé, Tchito, Ahodjinnako et une partie d'Adoukandji, et une partie de Gnizounmè (Tandji)

Source : Mairie Lalo 2016

1.5.3.2 Climat et hydrographie

La commune de Lalo bénéficie d'un climat de type tropical humide, caractérisé par de faibles écarts de température qui tournent autour de 27°C avec des maxima moyens annuels de 32°C et des minima moyens de 22°C. Ce type de climat lui permet d'avoir une succession annuelle alternative de quatre (04) saisons (deux sèches et deux pluvieuses) :

- ❖ une grande saison sèche (*Fiota*) de novembre à mars ;
- ❖ une grande saison pluvieuse (*Eli*) de mars à juillet ;
- ❖ une petite saison sèche (*Tokpoè*) entre juillet et août ;
- ❖ une petite saison pluvieuse (*Ezo*) d'août à novembre.

En moyenne, les précipitations annuelles varient entre 900 mm et 1100 mm.

L'humidité relative est considérable et peut atteindre 85%. Le nombre de jours de pluies tourne autour de 100 jours par an et la période de croissance végétative varie entre 210 jours et 240 jours.

Source : PDC Lalo 3^{ème} génération

Mais au cours des dernières décennies, les pluies ne respectent plus le cycle normal des saisons (Mars à Juillet) et (Août à Novembre). On constate des poches de sécheresse sévères qui s'observent en pleine saison pluvieuse et des inondations qui surviennent à des périodes inattendues.

De plus, la durée, l'intensité, et les périodes d'apparition normales de l'harmattan connaissent assez de perturbations remarquables. Ces nouvelles tendances confirment les effets des aléas liés aux changements climatiques.

Le réseau hydrographique de la commune est dense, avec plusieurs localités (Azangbé, Adjassagon, Aboty, Ahomadégbé, Zounhomè et Tohou) arrosées par le fleuve Couffo et ses affluents. On dénombre plusieurs étangs dans les localités de Tandji (Gnizounmé), de Oukanmè (Hlassamé), d'Adoukandji, d'Ahomadégbé, de Ahouada (Adoukandji), et Tchito.

1.5.3. 3.Végétation et Faune

La Commune de Lalo est caractérisée par une végétation de savane herbacée ou arborée et de palmeraies naturelles. La savane herbacée et arbustive est plus remarquée dans la dépression de Tchi.

On y rencontre des espèces végétales telles que : le Baobab, le fromager, le lingué l'Iroko. On y trouve également des îlots de forêts qui bordent le fleuve Couffo et des forêts sacrées (en voie de disparition) à Lalo, Tchito, Zalli, Tandji et Ladikpo couvrant une superficie totale d'environ de 0,25 ha. La végétation naturelle subit l'exploitation abusive de l'homme dans les autres arrondissements et a laissé place actuellement à des plantations forestières telles que : palmier à huile (*Alaëis- guineensis*) eucalyptus (*Eucalyptus torreliana*), Teck (*Tectona grandis*), terminalia (*Terminaliasuperba*), neem (*Azadirachtaindica*), acacia (*Acacia auriculiformis*) des vergers d'orangers, et de manguiers.

1.5.3.4. Potentialité agricoles et commerciales

Dans le secteur agricole, la commune dispose d'une superficie totale cultivable estimée à environ 30 000 ha dont 1300 ha environ de bas-fonds. Ce secteur occupent plus de 80% de la population active.

Plusieurs aménagements sommaires hydro-agricoles ont été réalisés surtout dans les bas-fonds des localités de Tchi-Ahomadégbé, Tohou, Tchito, Gnizounmè (Tandji) et Adoukandji (sèwahoué) couvrant 150 ha.

On note l'existence non seulement des organisations paysannes qui sont des acteurs clé du développement de l'agriculture, mais aussi des marchés locaux et des terres agricoles encore fertiles dans plusieurs localités.

Les principales spéculations végétales cultivées sont le maïs, le manioc, le riz, le niébé, l'arachide, la tomate, le piment, le soja, les légumes feuilles (gboma, crincrin...).

La commune regorge de plusieurs puits artésiens dont les eaux coulent en permanence dans la nature et qui peuvent être valorisés dans la production agricole.

Les activités commerciales occupent près de 30 % des actifs de la commune. C'est la première activité économique des habitants de Lalo, après l'agriculture. Les marchés de Hlassamè, de Tchito, de Lokossa (Tohou), de Tandji, d'Adjassagon, et de Lalo centre sont les sites par excellence des transactions dans la Commune. Ils sont fréquentés par les marchands venus d'un peu partout du pays et même des pays voisins.

Les échanges se font autour des produits agricoles bruts ou transformés, des produits de l'artisanat et des produits manufacturés. La vente en demi-gros et surtout au détail est très développée.

1.5.3.5. Potentialités artisanales

Les différents corps de métiers qui existent dans la commune sont, les couturiers, les maçons, les mécaniciens, les soudeurs, les peintres, les vanniers, les coiffeurs, les dépanneurs, les photographes, les tricoteuses, les ferrailleurs, les vulcanisateurs, les cordonniers, les électriciens, les teinturiers, les potiers, les charpentiers, les menuisiers etc. Ils sont constitués en associations professionnelles qu'est le collectif des artisans de Lalo. Ils bénéficient de l'appui de la Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CENAB).

Le nombre de personnes occupées par les différents de métier et le savoir-faire des artisans constitue une forte potentialité et permet contribuer à la formation et à l'auto-emploi des jeunes.

1.5.3.6. Ressources naturelles et minières

La commune de Lalo dispose de ressources minières dont les principales sont le sable blanc, le calcaire, le gravier, et l'argile qui sont exploitées dans la commune. Quoique faibles, les ressources générées par le sable blanc et le gravier sont relativement d'importance considérable dans l'assiette totale des taxes de la commune.

Le tableau suivant indique les détails relatifs aux ressources naturelles et minières existants dans la commune

Tableau I : Localisation des ressources naturelles et gisement

Arrondissement	Forêt	Raphia / Bambo / u	Eaux/Sources d'eau	Gisement de gravier / latérite	Argile		Bas-fonds	SABLE
					Rouge	Noir		
Adoukandji			Fleuve couffo; forage artésien	Carrière de gravier (Loloéta), Yamontou, Lomey,		Adoukandji	Loloéta; Mankpa; Hazin; Azanonta; Fonkomey;	Hazin, Yamontou,
Ahodjinako			Fleuve couffo;	Carrière de gravier (Lokoli)		Ahodjinako	Lokoli;	
Ahomadégbé			Fleuve couffo; forage artésien	Tozounme et sèkanmey	Sèkanmey ;	Ahomadégbé Adjaiget bonou Alloyay	Ahomadégbé; Sèkanmey et Tozounmey	Sèkanmey Tozounmey

Arrondissement	Forêt	Raphia / Bamboù	Eaux/Sources d'eau	Gisement de gravier / latérite	Argile		Bas-fonds	SABLE
					Rouge	Noir		
						Hagnonhoué		
Banigbé				Affomaï; Dolohoué; Kouchikanhoué;				
Gnizoumè	Tandji	Tandji (raphia)	Fleuve couffo;	Hangbannou; Djibahoun, Tandji,	Manoutchèhoué Assogbahoué		Tandji;	
Hlassamè				Gnigbandjimey et Oukanmey	Tannou		Oukanmey; Sowanouhoué;	
Lalo	Lalo centre; Ladikpo;			Ladikpo, Lalo centre	Kposso hinhoué Zonmondji ;		Awlouin; Batanou;	
Lokogba	Kuivonhoué; Gnama			Lokogba centre; Kuivonhoué	Kpahouantchinou,		Koudahoué et Gbolossou	Kaihoué, koudah

Arrondissement	Forêt	Raphia / Bambo u	Eaux/Sources d'eau	Gisement de gravier / latérite	Argile		Bas-fonds	SABLE
					Rouge	Noir		
	mey; Lokogba-centre			ué; Gnamamey; Toulehoudji	Kaihoué, koudahoué Lokogba centre		houé;	oué
Tchito	Forêt sacré Tchizanta; Agblomey; Zountokpa; Forêt classée de la Lama		Fleuve couffo; Rivière Tchito; Adjizindo; Alodo; Adjagélou; forage artésien	Aboti;	Aboti; Houawé; Kozounmey;	Tchito	Vossa; Zolata; Zounhomey; Hessa; Aboti; Ouinfatchito; Zountokpa; Kozounmey	Aboti,
Tohou	Lokossa		Fleuve couffo, forage artésien			Tohou	Tohou ; Koyou; Agblomey; BayéKpa; sawanou; Hèhoukpa	

Arrondissement	Forêt	Raphia / Bambo u	Eaux/S ources d'eau	Gisement de gravier / latérite	Argile		Bas-fonds	SABLE
					Rouge	Noir		
Zalli	Zalli centre, Adjass agon,	Adjass agon bambo u	Fleuve couffo;	Zalli centre, Kindji Kowomé	Adjassa gon et Azangb é		Azangbé; Adjassago n; Kadébou;	Azang bé; Adjass agon

Source : Enquêtes de terrain, Décembre 2016

1.6. Approche méthodologique

L'approche méthodologique ci-après est adoptée et est structurée en trois étapes à savoir : la collecte des données, le dépouillement, le traitement des données puis l'analyse des résultats.

1.6.1 Collecte des données

Elle prend en compte la recherche documentaire et les travaux de terrain (échantillonnage, outils et technique de collecte des données)

1.6.1.1 La recherche documentaire

L'étude documentaire a permis de faire l'assemblage, l'exploitation, l'analyse et la synthèse de la documentation disponible sur la question de recherche. Les informations collectées au cours de cette phase ont aussi servi à alimenter la confession des questionnaires pour la collecte des données sur le terrain. Le tableau 1 présente les centres de documentation et bibliothèques parcourus.

Tableau II : Liste des bibliothèques et centres de documentation visités et informations recueillies

Bibliothèques et centre de documentation	Nature des documents	Informations recueillies
ABE	Mémoires thèse, rapports, articles revues	Notes sur la production d'un document scientifique ;
FLASH et de la géographie	Mémoires de maîtrise, thèses, articles, rapports, revues.	Présentation d'un document scientifique et méthodologie de recherche, les questions relatives au développement local
DGDGL	Rapports, livres	Informations relatives au concept de décentralisation et de ses dérivées (développement local, coopération décentralisée...) au Bénin et d'autres pays de la sous-région
ASECNA	Données climatologiques	Statistiques climatiques du milieu d'étude
INSAE	Données statistiques	Données relatives à la population
Mairie de Lalo	PDC de la commune, rapports d'activités	Vision de la Commune de Lalo, Point de la coopération décentralisée

Source : Tde terrain, octobre 2018

1.6.1.2 Travaux de terrain

Ils ont consisté à aller au préalable, dans la zone d'étude à l'aide de la carte de la situation géographique et d'un guide d'entretien pour prendre connaissance des réalisations, fruits de la coopération décentralisée afin de voir les aspects à développer au cours de l'étude.

1.6.1.2.1 Échantillonnage

La première étape a consisté en la sélection de deux villages dans chacun des onze arrondissements de la commune de Lao dans lesquels les bénéficiaires seront interrogés. Cette section est basée sur les résultats de la phase exploratoire ou entretien semi structuré. Les villages ont été sélectionnés selon un choix raisonné en considérant leur place dans l'intervention des réalisations de la coopération décentralisée d'une part et le dynamisme de leur chef d'autre part.

Pour résumer, tous les arrondissements ont été pris en compte dans le cadre de ce mémoire et deux villages par arrondissement. Chaque village a été visité. Toutes les structures et personnes bénéficiaires des actions de la coopération décentralisée ont été interviewés lors des visites. De même, les usagers du plus grand marché de la commune ont été interviewés.

Cette approche a permis d'interviewer au total 275 personnes

Tableau III : Répartition des personnes enquêtées

Arrondissement	Villages	Taille d'échantillonnage	Ménages par arrondissement	
			2013	2016
Ahomadégbé	Adjaïbonou Alloya	25	632	833
Adoukandji	Lonmey, Adoukandji centre	25	1255	2039
Lalo centre	Lalo centre, Gbéfandji	25	1665	2340

Tchito	Aboti, Ouinfa	25	853	1277
Lokogba	Gnanmamè, Yobohoué	25	2029	2089
Hlassamè	Adjaglimè, Oukanmè	25	1856	3000
Banigbé	Dolohoué, Banigbé centre	25	684	904
Zalli	Zalli centre, Kadebou	25	886	1125
Ahodjinnako	Lokoli, Adonou	25	850	1179
Tohou	Tohou centre, Bayèkpa	25	1011	1354
Gninzounmè	Gninzounmè centre, Tandji	25	1233	1595

Source : Enquête de terrain, août 2018

Au total, il a été ciblé 275 personnes (bénéficiaires, personnalités politico administratives, responsables d'ONG, leaders d'opinion) dont 22 chefs quartier, et 8 agents de la mairie.

Une infrastructure dans le secteur de l'eau a été retenue.

1.6.1.2.2 Matériels, outils et techniques de collecte des données

- une carte topographique de la commune de Lalo
- un guide d'entretien adressé aux autorités communales

- un questionnaire à l'endroit des chefs de ménage dont les principales articulations portent sur les réalisations de la coopération décentralisée dans leur quartier et les changements observés dans leur vie quotidienne.
- un appareil photographique pour la prise des vues illustratives.
- un GPS Orgéon 450 pour la prise des coordonnées géographiques.

La technique de collecte des données a consisté en des entretiens qui ont été effectués avec les ménages de l'échantillon



Photo1 : séance de focus group à la mairie de Lalo

Prise de vue : ATTOH, Novembre 2018

1.6.1.2.3. Période de l'enquête

Les enquêtes se sont déroulées en première phase pendant une période de trois semaines (du 12 septembre au 03 octobre puis les 25 et 26 octobre pour la prise des vues illustratives et des coordonnées géographiques.

1.6.2. Traitement des données et analyse des résultats

Cette phase a connu le dépouillement des fiches d'enquête et les réponses de chaque question ont été traitées puis comptabilisées. Après le dépouillement des informations recueillies, les données ont été codifiées puis regroupées selon

qu'elles soient qualitatives ou quantitatives. Le logiciel Microsoft Word version 2013 à été utilisé pour la saisie et la mise en forme des informations qualitatives tandis qu'Excel a servi à la réalisation des figures à partir des tableaux statistiques pour illustrer les résultats. Le traitement des données obtenues s'est réalisé grâce au logiciel SPSS 17.2 qui a permis d'obtenir des statistiques descriptives. Ces statistiques ont servi de support pour une meilleure analyse des données collectées dont certaines sont illustrées par des cartes qui ont été réalisées au LABEE, des tableaux représentatifs et figures pour l'analyse des résultats.

Au terme de ce chapitre, on retient que les activités de l'homme dans son environnement sont influencées par des facteurs (physique, chimique, climatique, économique) qui agissent les uns sur les autres. Une approche méthodologique donc été appliquée pour obtenir de bons résultats.

CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LA COMMUNE DE LALO

Cette partie porte sur l'état des lieux de la coopération décentralisée dans la ville de Lalo.

2.1 Cadre juridique et institutionnel de la coopération décentralisée au Bénin

2.1.1 Cadre juridique

Au Bénin, la coopération décentralisée tire son fondement juridique à la fois de la constitution du 11 décembre 1990 et des lois de la décentralisation. Avec l'avènement de nouvelles communes, le gouvernement béninois s'est engagé dans la formalisation complète de la coopération décentralisée afin que celle-ci puisse être exploitée au maximum. Ainsi, une politique de la coopération décentralisée a été adoptée et participe de la volonté de formalisation de cette forme de coopération.

La coopération décentralisée, en appuyant le processus de décentralisation, est intimement liée à la législation nationale sur la décentralisation. Parmi les cinq lois qui constituent le cadre législatif de base de la décentralisation au Bénin, celles qui ont un lien direct avec la coopération décentralisée sont :

- La loi no 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin en son titre VII ;
- La loi no 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin.
- La coopération décentralisée au Bénin est, en plus, régie par le cadre réglementaire suivant :
- Le décret no 2005-393 du 29 juin 2005 fixant les modalités de mise en œuvre des interventions financières de la coopération décentralisée ;

- Le décret no/2005-763 du 09 décembre 2005 portant approbation de la politique nationale de coopération décentralisée ;
- Le décret no 2005-764 du 09 décembre 2005, portant définition et modalités de la coopération décentralisée en république du Bénin. Ces différentes dispositions traduisent les principes essentiels de la coopération décentralisée au Bénin.
- Les communes béninoises doivent toutefois s'abstenir de conclure ou de poursuivre des relations de coopération décentralisée avec des partenaires dont les pays n'entretiennent pas ou plus de relations diplomatiques avec le Bénin. Selon la politique nationale de coopération décentralisée, conçue comme un texte donnant l'orientation générale de l'Etat pour cadrer et soutenir le domaine, la coopération décentralisée s'organise dans le respect des principes suivants :

« *Le principe de la souveraineté de l'Etat béninois* »

En matière de coopération décentralisée, les collectivités locales exercent leurs compétences dans le respect de la constitution et des règles et principes de valeur constitutionnelles ou législatives. Elles ne doivent pas porter atteinte :

- Au principe de l'indivisibilité de la République et de la souveraineté nationale ;
- Au respect des engagements internationaux du Bénin. Les communes ont la capacité de passer des conventions avec des personnes morales étrangères, mais elles n'en deviennent pas pour autant des sujets de droit international. Cette qualité appartient aux Etats.

« *Le principe de la libre administration des collectivités locales par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi* »

Ce principe implique pour les collectivités locales la détermination d'affaires propres et des ressources propres. Il suggère aussi l'élection d'organes

(délibérants et exécutifs) pour la conduite de leurs affaires conformément au cadre légal consacré

Le principe de l'harmonisation par l'Etat du développement de l'ensemble des activités locales.

Par ce principe, l'Etat veillera à une harmonie dans le développement des collectivités locales. Une bonne politique d'harmonie consisterait à doter proportionnellement les communes de ressources étatiques d'appoint selon qu'elles bénéficient ou pas de dotations extérieures liées à la coopération décentralisée (DGDGL 2007). Il y a lieu de relever, sur ce dernier point, que la politique nationale mentionne que ce principe d'harmonisation n'est pas encore défini de manière opérationnelle, mais que l'Etat devra toutefois s'abstenir de mettre en place des mécanismes de nivellement par le bas en bridant les efforts des communes les plus entreprenantes en la matière. Quant au principe selon lequel les dotations liées à la coopération décentralisée ne doivent pas affecter le transfert des ressources financières de l'Etat aux Communes, il a été dûment appliqué dans les procédures du FADeC (Fonds d'Appui au Développement des communes).

2.1.2 Cadre institutionnel

Sur le plan institutionnel, certaines structures ou organismes nationaux interviennent dans le cadre de la coopération décentralisée. Parmi eux, on peut citer les structures de l'Etat, les organismes de la société civile et des institutions internationales. L'essor de la coopération décentralisée nécessite, de la part des acteurs, la définition claire de leurs rôles respectifs et des différentes stratégies à mettre en œuvre.

L'Etat

Au niveau de l'Etat, conformément aux dispositions de la loi n° 97-027 du 09 mars 2000 portant règles générales des élections communales et municipales en république du Bénin, l'Etat doit jouer les rôles suivants :

- un rôle d'orientation : il fixe les esprits sur le "qui fait quoi, comment avec qui et pourquoi" dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- un rôle d'accompagnateur : l'Etat apporte son assistance nécessaire aux communes pour une meilleure conduite des différents accords de la coopération décentralisée ;
- un rôle de contrôle : l'Etat doit s'assurer que la conduite de la coopération décentralisée se fait dans le strict respect des intérêts éminents de la Nation et conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- un rôle de suivi et de coordination : A ce niveau, l'Etat veille à une meilleure coordination de ses propres structures pour un meilleur suivi de la coopération décentralisée. Les structures désignées pour remplir ces fonctions sont : les ministères en charge de la décentralisation, des affaires étrangères, des finances et de l'environnement.

Les communes

Les communes sont les acteurs majeurs de la coopération décentralisée. Elles sont au cœur du processus de partenariat. Le rôle essentiel que ces dernières sont appelées à jouer dans le cadre de la coopération décentralisée consiste à : procéder à la conception et à la validation des actions et projets à réaliser, assurer la promotion du développement économique social et culturel, assurer l'articulation des actions de coopération décentralisée et leur programmation.

L'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)

L'ANCB constitue un cadre commun de défense des intérêts et de promotion du développement des Communes Béninoises. Ainsi, il s'est fixé entre autres objectifs de servir d'interface entre communes et pouvoirs publics d'une part, communes et partenaires d'autre part pour les représenter. Elle œuvre pour la promotion de la solidarité, du partenariat et de la coopération entre les communes du Bénin d'une part, et entre celles-ci et les communes d'autres pays d'autres part.

La société civile

La dimension participative des projets de coopération décentralisée concerne toutes les étapes du projet depuis la conception jusqu'à sa réalisation et son entretien. Ainsi, la société civile au nom des populations est appelée à donner un avis fondé sur des choix stratégiques, à les négocier puis à en contrôler la bonne exécution.

La Commission Nationale de la Coopération Décentralisée(CNCD)

Elle répond au besoin de synergie des actions dans le domaine de la coopération décentralisée. Cet organe regroupe des structures de l'Etat, des représentants des élus locaux et ceux de la société civile.

La CNCD est chargée d'évaluer l'état de la coopération décentralisée ; de proposer au gouvernement des mécanismes et les mesures d'amélioration de la coopération décentralisée ; de veiller à la synergie des initiatives locales et nationales en matière de coopération ; de recevoir les demandes motivées des communes lorsqu'un concours de l'Etat (financier, logistique, diplomatique, etc.) est attendu pour le montage d'un projet de coopération décentralisée. Parmi les membres qui composent la CNCD siègent des représentants d'élus locaux de chaque département, et des trois communes à statut particulier, et des représentants de la société civile. En pratique, cette commission n'a pourtant pas démarré ses travaux.

2.1.3 Historique et objectifs de la coopération décentralisée

2.1.3.1 Historique de la coopération décentralisée

L'expression « coopération décentralisée » est apparue au cours des années 1980 dans le cadre de différentes politiques nationales de coopération au développement. Ce concept trouve notamment son origine dans la remise en question des schémas classiques de la coopération au développement appliqués depuis la fin des années 1950. Dès le lendemain des processus de décolonisation en Afrique et le lancement des politiques de coopération au développement, l'aide aux pays du sud a en effet été essentiellement canalisée par les gouvernements de ces pays et mis en œuvre par leur administration dans le cadre de projet bénéficiant le plus souvent d'assistance technique expatriée. Quoique la tendance actuelle semble être de canaliser une part de plus en plus importante de l'aide au développement vers des collectivités locales, il est plus que probable que l'on assiste, à un rééquilibrage des politiques de coopération, de manière à permettre aux Etats d'assumer un rôle nouveau, et notamment, de garantir un environnement institutionnel et un cadre favorable à la conjonction des efforts des collectivités locales et de l'Etat pour le développement (DDGDGL, 2007).

Coopération décentralisée sur le plan international africain

La coopération décentralisée est un concept relativement nouveau dans les relations internationales. Le droit international ne lui a pas encore consacré un cadre juridique formel. Elle se définit donc comme chaque Etat souverain l'entend. Alors que la France limite son contenu aux collectivités territoriales, d'autres Etats notamment la Grande Bretagne y inclut les associations, les organisations non gouvernementales ou tout autre groupe organisé. On considère généralement l'accord conclu le 28 Juin 1980 à l'instigation de Gaston DEFFERRE, maire de Marseille entre la ville de Marseille et la ville d'Alger comme l'acte de naissance de la coopération décentralisée dans l'espace

francophone. Le 30 mai 1981, un an après, Pierre MAUROY, premier ministre français de 1981 à 1984, signe un accord avec le gouvernement de Maryland (Etats-Unis) au nom de la région Nord-Pas-de-Calais. En Belgique, la revendication autonomiste des régions et des communautés linguistiques a conduit l'Etat à reconnaître progressivement par des décisions constitutionnelles successives en 1970, 1980, 1988, l'action extérieure des régions et surtout des communautés. Ces dernières règlent aujourd'hui la coopération dans leur domaine de compétence (culture, enseignement, etc.). Dans la conception française, pour qu'il y ait coopération décentralisée, les deux partenaires doivent avoir une assise locale.

L'organisation territoriale étant différente selon le pays, il importe que le partenaire ait une compétence définie sur un territoire donné, et une capacité à contracter. Il ne peut donc avoir de coopération décentralisée sans participation d'une collectivité administrative territoriale. Contrairement à la conception française, les pratiques helvétiques et anglo-saxonnes de la coopération décentralisée incluent aussi bien les collectivités territoriales que les ONG. Ces organisations sont d'ailleurs privilégiées, car, elles sont plus expressives de la volonté des populations et leur système de gestion, moins lourd que la bureaucratie administrative de l'Etat. L'essor de la coopération décentralisée en Allemagne s'est appuyé sur le principe d'autonomie communale garantie par la loi fondamentale de 1949. L'action extérieure des *lander* est explicitement autorisée par la même loi en son article 32.

En Afrique, le phénomène se manifeste de façon diverses. Au Mali et au Burkina-Faso, la coopération décentralisée est, pour paraphraser Petite ville (1995), l'un des effets induits de la décentralisation. Au Sénégal, la loi portant code de l'administration communale confère au conseil élu de se tourner vers les communes partenaires du Nord pour nouer et développer avec elles des relations de coopération allant de l'appui institutionnel au financement de projets. Le cas

du Bénin s'apparente un peu à ce schéma avec des nuances proprement nationales.

Coopération décentralisée au Bénin

Les premières autorités administratives locales étaient face aux difficultés du sous-développement : la rareté des ressources face à l'immensité des besoins. Dans la recherche de concours extérieurs, certaines autorités locales n'ont pas hésité à engager leurs circonscriptions administratives dans les relations de coopération décentralisée. Nous avons par exemple (Djougou au Bénin et Evreux en France en 1989 ; Ifangni au Bénin et la région de Martigny en Suisse en 2004 etc.) illustrent aujourd'hui le développement des liens d'échanges entre le couple administration/administré d'un côté, administration-partenaires étrangers, de l'autre. Les relations entre les collectivités locales béninoises et leurs partenaires étrangers ont, à une période donnée, évolué dans un espace d'informel juridique et institutionnel. Ces autorités s'adressent quelques fois à des organismes spécialisés, telles : Cités Unies France pour les aider à identifier un partenaire à l'étranger. L'Etat a pour sa part, mis en place des structures intervenant en la matière ; mais elles sont confrontées à d'énormes difficultés (DGDGL, 2007).

2.1.3.2 Objectifs de la coopération décentralisée

En prévoyant dans La loi n° 98-007 du 15 Janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin, la possibilité pour une commune de coopérer avec d'autres communes nationales ou étrangères, le législateur n'a pas occulté ses objectifs. Il s'agit en l'occurrence de permettre aux communes d'avoir accès à des ressources complémentaires pour financer leurs actions de promotion économique et socioculturelle. Mais au-delà, la coopération décentralisée permet aussi de consolider, d'une part, la démocratisation et la décentralisation de l'administration territoriale et d'autre part d'améliorer la performance de la coopération au développement (DGDGL, 2007)

Réaliser la promotion économique et socioculturelle

En entrant en coopération décentralisée, la commune peut renforcer sa capacité de formation, de conception, de maîtrise d'ouvrage et de réalisation de projet à travers les échanges d'expériences, les apports d'expertise et le cofinancement des partenaires.

Consolider la démocratie et la décentralisation de l'administration locale

Elle renforce la visibilité et élargit l'espace des libertés des collectivités locales en donnant à celles-ci la possibilité de s'associer à des partenaires de leur choix, de convenir de l'objet et des modalités de leur coopération, donc d'exprimer librement leurs besoins et aspirations au moment des négociations ainsi que leurs appréciations lors de l'évaluation des projets conjointement mise en œuvre.

Assurer une meilleure performance à la coopération au développement

La coopération décentralisée constitue un cadre formel de relations extérieures qui favorise l'émergence de nouveaux acteurs comme les collectivités locales, les ONG, etc. Elle met en œuvre des acteurs plus proches des préoccupations des populations et rend lisible les actions concrètes qu'elles entretiennent.

Promouvoir l'amitié entre les peuples

Les populations établies sur les territoires concernés trouvent dans la coopération décentralisée une occasion de mieux faire connaissance, d'échanger leurs us et coutumes, de s'unir pour défendre les causes humanitaires d'intérêt commun, d'inaugurer un nouveau vouloir vivre en commun.

2.2 Collectivités territoriales partenaires et domaines d'intervention de la coopération décentralisée à Lalo

Les réalisations de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo relèvent d'une collectivité territoriale partenaire qui est la Communauté d'Agglomération de Saint Omer de la France. La coopération décentralisée entre

la Commune de Lalo et cette collectivité territoriale du Nord a donné lieu à des réalisations exclusivement physiques.

2.2.1 Réalisation dans la Commune de Lalo

La Communauté d'Agglomération de Saint Omer a fait une réalisation au profit de la mairie de Lalo ; cette dernière se retrouve dans le domaine de l'eau. Il s'agit de la construction d'un réseau d'adduction d'eau potable à Adjaïbonou dans l'arrondissement d'Ahomadégbé. Ce réseau d'adduction d'eau potable comprend :

Un château d'eau (photo 2)

Une pompe électrique (photo 3)

Un groupe électrogène de marque lister (photo 4)

Un abri générateur (photo 5)

Cinq bornes fontaines (photo 6 et 7)

8000ml de canalisation



Photo 2 : Château d'eau du réseau d'adduction d'eau potable

Source : ATTOH, octobre 2018

La photo 2 est une illustration du château issu de la coopération décentralisée. Ce château a pour rôle de stocker l'eau potable. Son réservoir est situé plus haut que les consommateurs. Ce qui facilite la conduite de l'eau jusqu'à eux via le réseau de distribution grâce à la pression exercée, selon le principe des vases communicants.



Photo 3 : la pompe électrique du réseau d'adduction d'eau potable

Source : ATTOH, octobre 2018

La pompe électrique joue un rôle très important dans le dispositif du réseau d'adduction d'eau potable. Elle pompe l'eau depuis le sous-sol et remplit le château.



Photo no 4 : le groupe électrogène de marque lister du réseau d'adduction d'eau potable

Prise de vue : ATTOH, octobre 2018

Ce groupe électrogène est le générateur qui fournit l'énergie électrique nécessaire à la pompe électrique et lui permet de fonctionner.



Photo no 5 : L'abri générateur du réseau d'adduction d'eau potable

Source : Archives mairie Lalo

L'abri générateur est le local dans lequel est gardé le groupe électrogène pour des questions de sécurité.



Photo N°6: borne fontaine N°5
Prise de vue : ATTOH, octobre 2018



Photo N°7: borne fontaine N°4
Prise de vue : ATTOH, octobre 2018

Les photos 4 et 5 à travers les canaux de canalisation, permettent la distribution de l'eau.

Ce réseau d'adduction d'eau potable dont le nombre de bénéficiaires à terme est estimé à plus de 3000 personnes, a contribué à réduire les maladies hydriques et les difficultés d'accès à l'eau potable dans l'arrondissement d'Ahomadégbé'.

D'après les investigations sur le terrain, une seule grande action a été menée dans la commune de Lalo par la collectivité territoriale partenaire dans le cadre de la coopération décentralisée.

2.2.2 Processus de choix de l'action à réaliser

En amont de La réalisation du réseau d'adduction d'eau potable, un travail minutieux a été fait par le conseil communal, qui a identifié son besoin pressant et le village bénéficiaire. Tous ces éléments sont contenus dans un sous projet qui a été soumis à la CASO. La CASO a donc répondu favorablement pour que la réalisation devienne réalité.

2.2.3 Réalisations non prises en comptes

Toutefois, Il faut signaler certaines réalisations dans la commune faites par des collectivités locales et des ONG du Nord mais qui ne sont pas éligibles dans le cadre de notre étude comme réalisations de la coopération décentralisée à Lalo en raison de la faible implication des élus locaux lors de la conception et la mise en œuvre du projet.

Il s'agit de la contribution financière des Pyrénées(France) pour la réalisation de dix (10) latrines (photos 8, 9) à Alloya dans l'Arrondissement d'Ahomadégbé dans le cadre d'un incendie survenu en2013 qui a réduit tout le village en cendre.



Photo N° 8: latrine N° 1



Photo N° 9: latrine N° 2

Selon les enquêtes sur le terrain, ces infrastructures ont été réalisées par l'ONG GRASID avec l'appui financier des Pyrénées et de la Communauté de l'Agglomération de saint Omer et d'autres partenaires. Sur le projet, les avis sont contraires entre les élus locaux et l'ONG. Selon l'ONG GRASID, les Pyrénées et la Communauté d'Agglomération de saint Omer ont alimenté le fonds FACECO et c'est ce fonds du ministère français des affaires étrangères par l'entremise de l'ambassade de France près le Bénin qui a financé la réalisation des dix (10) latrines.

Quant aux élus locaux et le personnel de la mairie, il s'agit d'un projet détourné par l'ONG GRASID. En effet, la mairie de Lalo avant l'incendie d'Alloya entretenait de bonne relation de partenariat avec les Pyrénées. Et le processus de coopération décentralisée avec cette commune était presque abouti quand survint le drame d'Alloya. Le Maire et Le service de la coopération décentralisée de la mairie de Lalo ont avoué avoir informé les Pyrénées de l'incident et par la suite ont sollicité leur appui matériel et financier pour la reconstruction du village sinistré. Mais grande a été la stupéfaction des élus locaux que l'appui sollicité a été fait en direction de l'ONG GRASID, une ONG

2.2.4 Démarches en cours

Il faut signaler que plusieurs démarches récentes des autorités communales de Lalo en matière de coopération décentralisée sont en train d'aboutir à de bons résultats. Ainsi, Suite aux voyages des autorités communales sur l'Italie, les conventions de partenariats ont été signées entre les communes de Naples et de Palerme et la commune de Lalo. Même si ces coopérations laissent penser à des lendemains heureux d'amitié, de collaboration et de solidarité, aucune réalisation physique n'est encore faite grâce à ces coopérations.

Au terme des analyses, il convient de retenir que le concept de coopération décentralisée apparu dans les années 1980, a beaucoup évolué à travers les années. Certains pays la définissent exclusivement comme des relations partenariales entre deux collectivités territoriales (Définition retenue dans le cadre de la présente étude). D'autres par contre, reconnaissent les associations et autres organisations de la société civile comme pouvant être aussi des acteurs importants de coopération décentralisée. La commune de Lalo n'a mené aucune action dans la communauté d'Agglomération de Saint Omer avec qui elle est en coopération décentralisée depuis environ une décennie.

CHAPITRE III : ANALYSE DES EFFETS LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LA COMMUNE DE LALO ET SUGGESTIONS

Le présent chapitre fait l'évaluation de la coopération décentralisée à l'aide du modèle d'analyse SWOT et formule des suggestions pour le renforcement de la coopération décentralisée à Lalo.

3.1. Modèle d'analyse SWOT de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo

Ce modèle est un outil intégré des aspects socio-économiques. Il a été utilisé pour identifier les facteurs naturels et humains, internes et externes qui influencent la coopération décentralisée dans la commune de Lalo.

3.1.1. Forces, faiblesses, opportunités, menaces de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo

La coopération décentralisée dans la commune de Lalo présente des forces et des opportunités. De la même manière, elle possède des faiblesses et des menaces qui jouent sur sa prospérité.

3.1.1.1. Forces de la coopération décentralisée à Lalo

La coopération décentralisée a participé de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des populations de la commune de Lalo. C'est le résultat de la détermination et de l'engagement des fils de Lalo résidant en France et de la volonté manifeste des autorités communales qui se succèdent depuis la deuxième mandature.

Le maire de la quatrième mandature Willam T. FANGBEDJI voit dans la coopération décentralisée une véritable passerelle pour l'essor de la commune. Ce dernier a fait des voyages pour réactiver les relations de coopération

décentralisée existantes mais aussi et surtout pour en créer davantage. C'est l'exemple de ses missions sur l'Italie qui ont reçu l'autorisation des élus locaux. Cette volonté et ce dynamisme des élus communaux ont abouti à la mise en place des conventions-cadres entre la commune de Lalo et ses homologues du Nord. L'existence de ces conventions-cadres est l'un des facteurs qui soutiennent la réussite de ces opérations et tiennent lieu de boussole aux parties. Il y a aussi l'existence d'une diaspora capable d'appuyer la commune dans la recherche, l'entretien et le maintien de l'amitié avec les communes du Nord. L'existence d'une société civile très dynamique (les ONG locales) dans le domaine de la recherche de partenariat et pétrie d'expériences dans le domaine de la participation communautaire. Il y a l'existence du PDC troisième génération qui est un instrument important de planification de la commune de Lalo. Cet outil constitue un élément fondamental pour les communes du Nord afin qu'il y ait une certaine visibilité sur les actions prioritaires des communes dans lesquelles elles vont investir ; l'existence du service de la planification, du développement local, et de la coopération décentralisée qui entre autres activités, s'occupe de la recherche, de l'entretien et le maintien des relations partenariales existantes dans le domaine de la coopération décentralisée. L'accessibilité géographique de la commune et la disponibilité des ressources humaines sont aussi des forces non négligeables. A tout ceci, s'ajoutent les potentialités culturelles et culturelles, les potentialités agricoles (fertilités des sols surtout les terres noires, les puits artésiens etc.) et artisanales (les raffia à Tandji dans l'arrondissement de Gnizoumè, etc.).

Malheureusement, la commune de Lalo ne dénombre pas de réalisations suffisantes pour bien apprécier sa coopération décentralisée avec ses homologues du Nord.

3.1.1.2. Faiblesse de la coopération décentralisée

Les difficultés de la coopération décentralisée entre la commune de Lalo et ses homologues du Nord tiennent le plus souvent au contexte conceptuel, sociologique, politique, financier et économique. La volonté affichée par les acteurs de la coopération décentralisée de satisfaire les besoins des populations est réelle. Nonobstant cela, les diverses pratiques qui en découlent comportent des faiblesses. Il y a une mauvaise conception de la coopération décentralisée par les acteurs. En effet, il est difficile selon les enquêtes d'affirmer que les relations d'amitié entre la CASO et la commune de Lalo sont aujourd'hui au bon terme. Sinon, comment expliquer que depuis une décennie que la CASO a réalisé une infrastructure de grande importance à Lalo, aucune action analogue de la part de la commune de Lalo n'a été faite au profit de la CASO. Et malgré la promesse faite de la part du président de la CASO lors de la cérémonie d'inauguration du réseau d'adduction d'eau de continuer la coopération en tant qu'amitié, collaboration et solidarité, aucune action n'a suivi. Ceci explique clairement que les élus communaux de Lalo conçoivent la coopération décentralisée comme de l'assistanat, une politique d'aide des collectivités territoriales du Nord à leurs homologues du Sud. Cette conception de la coopération décentralisée s'est faite ressentie à un niveau plus récent : En mission dernièrement sur l'Italie, le Maire William FANGBEDJI, dans le cadre de la recherche de partenariat disait: « étant le premier citoyen de la commune, je connais les maux dont souffre ma population et j'effectue cette mission pour pouvoir trouver des partenaires pour nous aider dans nos souffrances. »

Nous avons ensuite les difficultés de mobilisation des ressources internes. Cette situation handicape dangereusement la volonté des élus à réussir et entretenir les relations de coopération décentralisée qui nécessitent de gros moyens pour des voyages et aussi et surtout pour appuyer leurs homologues du Nord. La

commune ne dispose pas de ressources suffisantes pour financer la coopération décentralisée.

La collaboration assez limitée des ministères en charge de la coopération décentralisée à cause du manque de précision au niveau des rôles au ministère de la décentralisation et au ministère des affaires étrangères sont de véritables insuffisances dans la coopération décentralisée. Cela découle de l'absence d'une réelle stratégie d'information, de communication et de sensibilisation sur les enjeux de la coopération décentralisée et sa contribution en termes d'appui au développement.

L'absence d'implication de la société civile dans la recherche et le maintien des relations de partenariats et la faible capacité de suivi des actions par les collectivités locales de la commune de Lalo sont souvent à la base de l'échec de certains projets.

L'inexistence d'un arrêté communale régissant les dispositions obligatoires des organisations de la société civile de Lalo à entrer en partenariat avec leurs homologues du Nord, la mauvaise gouvernance et la mauvaise gestion des moyens de la commune sont autant de faibles recensées.

Il existe également des contraintes dans l'organisation des échanges : instabilité de la connexion internet par exemple.

3.1.1.3. Opportunités de la coopération décentralisée à Lalo

La coopération décentralisée dans la commune de Lalo regorge de beaucoup d'opportunités.

Au nombre de celles-ci, nous pouvons citer :

- ✓ Le Bénin est un pays en voie de développement,
- ✓ Adoption par le Bénin du processus de la décentralisation
- ✓ La stabilité politique et la démocratie au Bénin.

- ✓ La présence des consulats de la majorité des pays du Nord au Bénin,
- ✓ Existence du cadre juridique et règlementaire de la Coopération décentralisée
- ✓ L'existence des ONG internationales qui interviennent sur le territoire de Lalo
- ✓ Adhésion du Bénin à la dynamique mondiale des ODD

3.1.1.4. Menaces de la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée est menacée par un certain nombre de facteurs. Au nombre de ces facteurs, nous avons

- ✓ Instabilité politique dans certains pays partenaires,
- ✓ Les dérives naturelles et sociétales : La crise économique internationale, écologique, climatique, le défi migratoire, la menace terroriste, la prolifération chimique ou nucléaire, la cybercriminalité, le nationalisme, le racisme, l'antisémitisme et l'extrémisme.
- ✓ Conflits d'attribution des rôles entre le MDGLAAT et le MAE

3. 2. Effets de la réalisation de la coopération décentralisée sur la commune de Lalo

La coopération décentralisée entre la commune de Lalo et la CASO date de 2009 et a accouché d'une seule réalisation physique au profit de la commune de Lalo. A l'issue des enquêtes, 2/3 des populations d'Adjaïgbonou n'avait pas accès à l'eau potable. Il fallait parcourir quatre (04) kilomètres pour avoir accès à l'eau de marigot avec des temps d'attente considérables. Cette situation a entraîné la prolifération des maladies liées à l'eau en raison de son insalubrité et ou de sa stagnation. Les femmes et les filles étaient parfois victimes de viol dans leur périple quotidien à la recherche de l'eau de marigot ou l'eau stagnante. Les agents des services déconcentrés de l'état n'aimaient pas habiter le village à cause des difficultés liées à l'accès de l'eau.

De ces constats peu reluisants, est né un projet qu'est la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable.

Toutes les personnes enquêtées ont déclaré que cette réalisation a considérablement impacté le village en particulier et tout l'arrondissement d'Ahomadégbé en général. Le Chef de l'arrondissement interrogé déclare que la population du village d'Adjaïgbonou est en bonne santé et tombe moins malade depuis la réalisation du réseau d'adduction d'eau potable.

Les cas de malades d'ulcère de Burili sont rares et le chef du village déclare à cet effet : « le réseau d'adduction d'eau potable a transformé notre mode de vie, rares sont les cas de malades d'ulcère de Burili que le village recense encore et cela concerne les quelques personnes qui sont encore au contact des eaux stagnantes pour pêcher les poissons. Sinon, nous sommes heureux à Adjaïgbonou avec le réseau d'adduction d'eau. »

Les femmes interrogées ont déclaré que leurs enfants ne tombent plus fréquemment malades puisqu'ils ne boivent plus l'eau non potable.

Les femmes s'adonnent librement à leurs activités champêtres et ne consacrent plus toute une journée à parcourir des kilomètres pour avoir deux bassines d'eau impropre à la consommation.

En conclusion, la réalisation du réseau d'adduction d'eau potable à Adjaïgbonou a été une action salvatrice pour tout l'arrondissement surtout pour les couches les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants. Aujourd'hui, les enfants jouissent d'une bonne santé et les femmes consacrent leur temps aux activités génératrices de revenus.

3.3. Suggestions

Pour faire de la coopération décentralisée une passerelle de développement de la commune de Lalo,

✓ Il faut une bonne conception de la coopération décentralisée

La coopération entre collectivités territoriales du Nord et du Sud se fonde sur la volonté librement exprimée des collectivités territoriales concernées de réaliser en partenariat des actions de développement. Elle doit s'inscrire dans les domaines de compétences des collectivités territoriales ; être l'expression d'une volonté librement exprimée de l'organe délibérant de chaque collectivité territoriale partenaire ; être fondée sur une ou plusieurs actions d'intérêt commun, un ou des projets ou programmes de développement. Ainsi, Il faut que la commune de Lalo cesse de prendre la coopération décentralisée pour de l'assistanat. La coopération décentralisée est l'amitié, de la collaboration et de la solidarité entre les collectivités du Nord et celles du Sud. Dans ce contexte de multiplicité d'acteurs, chaque type d'acteur joue un rôle singulier en fonction de ses domaines de compétence, de ses forces et opportunités, atouts et potentialités et de ses moyens. Il s'agit pour chaque partenaire de venir sur le marché de la coopération décentralisée avec des biens et des services à vendre, à offrir. Et comme telle, les autorités communales doivent comprendre que l'amitié, la collaboration et la solidarité doivent agir dans les deux sens. Ceci nécessite des moyens conséquents de la part de la commune de Lalo.

✓ Il faut la mise en place du Fonds de recherche et d'entretien de la coopération décentralisée par la commune de Lalo. La coopération décentralisée nécessite de gros moyens vu toutes les actions à entreprendre en amont d'une coopération décentralisée et le coût de l'entretien de cette coopération. Tout comme les collectivités territoriales du Nord, la commune de Lalo doit penser à faire des réalisations physiques ou non dans leurs communes amies. Et de ce fait, il faut une ligne budgétaire pour la coopération décentralisée. L'enveloppe de cette ligne doit prendre en compte les voyages des acteurs de la coopération décentralisée, et le coût de l'entretien d'une relation partenariale fondée sur

l'amitié, la collaboration et la solidarité. Il faut une bonne appropriation des centres d'intérêts des collectivités territoriales amies puisque les doléances ne sont jamais formulées par les collectivités territoriales du Nord à l'endroit des collectivités territoriales du Sud. Alors que c'est l'entraide qui maintient les relations amicales. Une simple manifestation culturelle organisée par la commune de Lalo dans ces communes peut avoir de la valeur aux yeux des partenaires. Si par exemple, il y a une catastrophe naturelle dans une collectivité territoriale partenaire, un simple voyage de compassion des autorités locales de Lalo peut être bien reçu par les partenaires et pourra permettre à la commune de garder allumée la flamme d'amitié, de collaboration et de solidarité envers la commune de Lalo.

✓ La mise sur pied d'un Comité Communal de Coopération Décentralisée composée d'élus, de la société civile, des services techniques de la mairie, le CCCD est le cadre par excellence qui traite de toutes les questions liées à la coopération décentralisée. Il permet la participation communautaire, surtout lorsque les actions engagées ou envisagées doivent s'inscrire dans une échéance de temps. Ce comité participerait à l'élaboration, à l'exécution et au suivi des accords de coopération afin de pérenniser les relations de coopération et que le renouvellement du conseil communal ne puissent constituer un frein à sa gestion. Ce comité doit innover au jour le jour pour voir comment partir des simples liens pour créer et asseoir une amitié constructive qui dure dans le temps et qui résiste au clivage et aux politiques et peut se métamorphoser au mieux. Pour ce faire, il faut un arrêté communal et un principe à cet effet :

✓ Un arrêté communal régissant les dispositions obligatoires des organisations de la société civile de Lalo à entrer en partenariat direct avec leurs homologues du Nord et les conditions de conception et de mise en œuvre des projet/programmes dans ce domaine, réglerait les problèmes de détournement de projets communaux par les ONG locales. Les ONG doivent travailler de façon concertée avec le service de SDLPCP et plus loin avec le CCCD qui a un regard

contrôleur sur l'ensemble du système de recherche de partenariat sur l'étendue de la commune. La finalité de cette disposition est d'aboutir à la coopération décentralisée entre les deux collectivités territoriales auxquelles appartiennent ces organisations.

✓ Adopter un principe de mutualisation des forces pour la coopération décentralisée. Ce principe stipule que tout citoyens de Lalo où qu'il se trouve a le devoir de signaler au SDLPCD les relations de correspondance qui existe entre lui et ses homologues du Nord ou les relations de partenariat entre sa structure et une structure quelque conque du Nord. A terme, ce principe permettra au CCCD de voir comment partir de ces simples relations pour bâtir une relation de coopération décentralisée entre les deux collectivités territoriales concernées

✓ Créer un logo pour la coopération décentralisée : après la signature d'une conventions-cadre entre la commune de Lalo et une de ses homologues du Nord, il faut créer un logo, qui sera le symbole de l'amitié, de la collaboration et de la solidarité entre les deux collectivités territoriales. Ce symbole, élément de communication visuelle, permettra aux deux collectivités concernées de toujours se rappeler des engagements pris l'une vis-à-vis de l'autre et de travailler chacune en ce qui la concerne pour la consolidation les relations qui lient l'une à l'autre. Ce logo peut être mis sur les infrastructures physiques qui naitraient de cette relation mais aussi et surtout sur des tee-shirts, des casquettes, des pagnes confectionnés à utiliser lors de n'importe quelles manifestations officielles en lien avec cette relation partenariale.

✓ Un engagement de l'Etat: Il faut un éclairage sur les modalités de construction et de redéfinition des contours de la coopération décentralisée. Définir avec précision les rôles dévolus à chaque structure étatique intervenant dans le domaine de la coopération décentralisée.

Appuyer la commune de Lalo dans la recherche et le maintien des partenariats.

CONCLUSION

Depuis 2003, année de démarrage effectif de la décentralisation au Bénin, la coopération décentralisée a servi de ballon d'oxygène à plusieurs communes. La plupart de celles-ci ne disposant pas de ressources propres suffisantes pour pouvoir relever tous les défis de développement local. La mise en place de partenariats avec des municipalités d'autres pays leur a permis d'obtenir des financements importants pour mettre en œuvre leur plan de développement.

Il est vrai que la Commune de Lalo tout comme beaucoup d'autres communes fait preuve de beaucoup de dynamisme en matière de coopération décentralisée. Cependant on constate que les stratégies développées par les communes béninoises en général ne leur permettent pas de profiter suffisamment de ces relations partenariales. Beaucoup de projets soumis aux municipalités étrangères ne sont pas préalablement bien mûris si bien qu'après leur mise en œuvre, on se rend compte du faible impact induit.

Ce qui fait l'échec de certains partenariats de coopération décentralisée est l'assimilation de la coopération décentralisée à l'assistanat. Elles l'assimilent à une manne financière dont on peut tirer profit sans contrepartie alors que de plus en plus, les municipalités du Nord exigent des relations d'apports mutuelles et ceci en lien avec les politiques développées au niveau national par leurs gouvernements respectifs. Pour les collectivités territoriales du Nord, la coopération décentralisée est une relation basée sur l'amitié, la solidarité et la collaboration et ceci apparait clairement dans les discours lors des signatures des conventions-cadre de coopération décentralisée. Les communes du Sud peinent à comprendre cette réalité et à la mettre en pratique.

L'Etat béninois s'est déjà défini une politique sur la coopération décentralisée qui trace les grandes orientations et qui indique diverses stratégies. Il ne reste que les acteurs à divers niveaux se l'approprient pour aider à en faire un véritable outil d'intégration et de financement durable de développement local.

Il est aussi important que les ONG domicilient leurs activités de partenariats étrangers à la mairie qui a en charge la maîtrise d'ouvrage du développement du territoire communal afin que la commune puisse partir de leur partenariat pour construire des relations de coopération décentralisée.

La coopération décentralisée a eu des effets positifs sur le développement local dans la Commune de Lalo. Cependant, des recherches complémentaires sont nécessaires pour faire la lumière sur la gestion des fonds mobilisés par les acteurs dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces futures recherches visent la transparence dans la mise en œuvre des projets /programmes financées par la coopération décentralisée.

Bibliographie

ADEBODOUN O. (2007) : Perspective de la décentralisation pour le développement de la commune de Pobè, mémoire de maitrise de géographie, UAC, Bénin, 97p.

ADELABOU S. (2010) : Cours d'analyse de projet, maitrise professionnelle, Flash, UAC, Bénin, 33p.

AKORI. (2009) : La coopération décentralisée et ses paradoxes. Dérivée bureaucratiques et nota biliaires du développement local en Afrique. Edition Kathala, paris, 2005, 229p.

ANCB. (2011) : Base de données coopération décentralisée : Dernière actualisation, janvier 2011. 20p

BIADJA.S.J.C. (2004) : Décentralisation et coopération décentralisée au Bénin : vers la légitimation des espaces publics locaux pour le développement des collectivités locales. DEA. Institut Universitaire d'Etudes en Développement Université de Genève, Suisse. 125p

BOTOKOU C. A. (2001) : Décentralisation et Développement local : Cas de la commune de NIKKI, Mémoire de maîtrise en géographie, UAC, Bénin, 76p.

CONACOD. (2002) : Répertoire des acteurs de la coopération décentralisée, éditions CUF-CONACOD, Commission Nationale de la Coopération Décentralisée. 174p.

DCDL. (2010) : Evaluation d'impact de la coopération décentralisée sur le développement local au bénin : Cas de 19 communes. DCDI, DGDGL, MDGLAAT, Cotonou. 108p.

DCDI. (2010) : Rapport Général sur l'état de la coopération décentralisée au Bénin, DCDI, DGDGL, MDGLAAT. 37p.

DGDGL. (2007) : Document de politique nationale de la coopération décentralisée 49p

GCDB. (2008) : Guide de la Coopération Décentralisée au Bénin, 57p

HOUEDANOU T. (2011) : cours de maîtrise professionnelle : option Développement Local UAC, Bénin, 49p

HOUNYOTON H. B. (2008) : contribution à la relance de coopératives décentralisée entre Villeux-la Pape et Natitingou : dynamique et perspectives Master2 en économie et finance, Université Lumière Lyon2, 83p.

INSAE. (2002) : Troisième Recensement Général de la population et de l'habitation (RGPH3), Cotonou, Bénin, 24p

INSAE. (2013) : Quatrième recensement Général de la population et l'habitation (RGPH4) Cotonou, Bénin, 29P

NANTCHEKO, H. M. (2006) : les problèmes structurels liés à la mise en œuvre de coopération Décentralisée au Bénin. Mémoire de fin de formation du cycle I pour l'obtention du diplôme de technicien supérieur. UAC / ENAM. 181P.

KEITA A., WEINSOU G., LOKOSSOU F., SENE G., SCHAEFER J., GALAMO G., NGOMSU F. F., KONE D., et LADOUA Y., (2008) : Accroitre des ressources financières des communes : pratiques émergentes en Afrique de l'ouest et du centre. Sous la direction de G. Baltissen et T. Hilhorst. Amsterdam : KIT, 49p.

LOKO G. (2007) : rapport sur l'état de la décentralisation au Bénin. Le principal groupe de presse & de communication, Cotonou, Bénin, 39p.

Mairie de Lalo ; PDC. (2017-2022) : fil conducteur pour la bonne gouvernance locale. Fiche de projet Lalo, 153p.

MD : (2002) : Recueil des lois sur la décentralisation DCDI, MDGLAAT. Cotonou, 150p

MD. (2003) : Décentralisation : le guide du Maire DGDL. MDGLAAT. Cotonou, 150p

MEHOU E. (2005) : L'impact de la coopération décentralisée Nord-Sud sur le développement local : cas du partenariat Parakou (Bénin) – Orléan (France). Mémoire de fin de 4^{ème} année universitaire en jeunesse et animation. UAC/INJEPS, 80p.

MICHELE L.O. (2003) : les nouvelles collectivités territoriales entre aide internationale et pouvoirs locaux. Légitimité instrumentale ou légitimité politique ? Paris, Karthala-infra

MOKO D. I. (2001) : Communication sur la Décentralisation et le développement local, 25p

NDOUBENOUE. E. (2001) : La coopération Décentralisée : Dynamique des pouvoirs locaux liée à la Gestion de l'Aide Extérieure à Parakou. Mémoire de Maîtrise en sociologie. UAC, FLASH.

PNCD. (2007) : Politique Nationale de la Coopération Décentralisés, 49p

POFAGL. (2011) : Cours de problématique de la planification et du développement local, maitrise professionnelle, FLASH, UAC, Bénin, 76p.

QUENUM J.P.2000 : coopération décentralisée, moteur du développement local au Burkina Faso, mémoire de fin de cycle, conseiller d'administration scolaire et universitaire au Bénin/ENAM, 90p.

SNV (2004) : rapport d'étude sur la décentralisation au Bénin. Cotonou, 59P

Sources internet

-<http://memoireonline.com/15/10/2018/Les-experiences-de-cooperation-dans-les-communes-de-Ouahigouya-Tanghin-Dassouri-et-Ziniare.com>

-<http://memoireonline.com18/10/2018/contributin-a-la-relance-de-la-cooperation-decentralisation-entre-Rilleux-la-Pape-et-Natitingou-dy.html>

ANNEXES

T

SOLK

CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE

ENTRE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER

&

LA COMMUNE DE LALO



Communauté d'Agglomération
de Saint-Omer
(France)



Municipalité de Lalo

(Bénin)



S

9

Préambule

- Vu l'article L. 1115-1 du Code Général des collectivités territoriales, permettant aux collectivités territoriales et à leurs groupements de conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France,

- Vu l'article 178 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant sur l'organisation des communes en République du Bénin, qui indique que les communes béninoises sont habilitées à avoir des relations de coopération décentralisée si elles en informent l'autorité de tutelle pour approbation,

- Vu le décret n° 2005-764 du 09 décembre 2005 portant définition et modalité de la coopération décentralisée en République du Bénin,

- Considérant les rapprochements engagés par les deux collectivités depuis le mois d'avril 2008,

- Vu les délibérations du conseil communal de Lalo du 24.12.16 et celle du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Saint Omer (CASO) du

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1 : Objectifs Généraux

La présente convention permet de fixer les grandes lignes de la coopération décentralisée entre les deux partenaires qui s'engagent à :

- Favoriser la connaissance réciproque, les échanges, les relations de solidarité et l'émergence de projets communs entre acteurs locaux des deux territoires à travers des missions officielles et techniques.
- Développer les échanges institutionnels à travers le renforcement des capacités des élus, du personnel des services administratifs, techniques et de la société civile de la commune de Lalo et de la communauté d'agglomération de Saint-Omer dans les domaines d'intervention qui relèvent de leurs compétences, de leurs moyens et de leur savoir-faire respectifs.

Pour la période 2010-2012, deux axes de coopération ont été plus particulièrement définis :

- appui institutionnel et ingénierique dans le domaine de l'aménagement du territoire
- projet de réseau d'adduction d'eau potable et définition d'une stratégie de gestion et d'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de la commune de Lalo

Article 2: Principes du partenariat

La philosophie fondatrice du partenariat repose une relation forte basée sur la solidarité, le respect mutuel, la concertation, la réciprocité, la pérennisation, l'implication du plus grand nombre d'acteurs des deux territoires et la fertilité de propositions concrètes.

Article 3 : Modalité d'interventions

Les modalités d'interventions passent par la mise en chantier de programmes d'actions pluriannuelles couvrant une période déterminée. Ils seront élaborés de manière consensuelle dans un Document Cadre d'Intervention (DCI).

L'ingénierie des projets contenus dans le DCI sera accompagnée par des Opérateurs de Coopération Décentralisée (OPD) qui seront retenus de commun accord au niveau des deux territoires. Outre les actions du DCI, les partenaires pourront proposer par l'entremise des opérateurs, en cas de besoins urgents ou d'opportunités, de nouveaux projets ou axes de coopération qui seront alors intégrés au programme en cours d'exécution.

Article 4 : Modalités de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage de la coopération est du ressort des deux partenaires. Toutefois, dans la mise en œuvre, ils bénéficieront de l'Assistance en Maîtrise d'Ouvrage de structures spécialisées. Pour la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer (AUD) assurera le rôle d'opérateur de la coopération. Parallèlement aux opérateurs de la coopération, les maîtrises d'ouvrage pourront solliciter des structures spécialisées pour la mise en œuvre des projets.

Article 5 : Financement

En ce qui concerne les coûts induits par le programme d'actions, les autorités délibérantes auront la responsabilité d'évaluer les moyens humains, techniques et financiers que nécessitera la mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions. Tous les projets devront impliquer une participation financière des deux partenaires dans la limite de leurs possibilités.

Il sera également de leur responsabilité d'engager les demandes de co-financement ou d'expertise technique auprès des organismes *ad hoc* et ce dans la perspective de répondre aux objectifs fixés.

Dans le respect de l'article L.1115-1 de la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer précise que pour la période 2010-2012 son engagement financier sera de 105 000 €.

Article 6 : Dispositions douanières et fiscales.

En application de l'arrêté ministériel du Bénin n° 212/MF/DC/DI du 19 octobre 1992 portant sur le régime fiscal des marchés publics à financement extérieur, tous les marchés signés dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention sont exemptés des droits de timbre. Les travaux et prestations de toute nature exécutés pour la réalisation des programmes pluriannuels entrant dans le cadre de ce partenariat ne donneront lieu à aucun prélèvement fiscal ou parafiscal indirect. Les fournitures et les équipements nécessaires sont exonérés de tout prélèvement fiscal ou douanier ayant un caractère d'impôt indirect.

Article 7: Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2012.


Elle pourra être renouvelée après accord des deux partenaires.

Article 8 : Résiliation de la Convention

En cas de litige, les deux parties s'engagent à trouver des règlements à l'amiable. Dans le cas contraire, la présente convention sera résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Fait à Longuenesse, le 16 novembre 2009

Pour la communauté d'agglomération de Saint-Omer,


de
Joël DUQUENOY
SAINT-OMER
Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement
de la région de Saint-Omer

Pour la ville de Lalo,



Celestin Comlan DOHOU
Maire de Lalo

Borough of Fair Lawn



FRIENDSHIP CITIES AGREEMENT

*Between Lalo, Republic of Benin and
the Borough of Fair Lawn, New Jersey, USA*

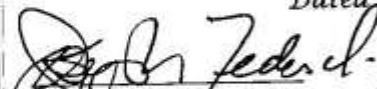
Whereas, in a spirit of mutual respect and cooperation, the Mayor and Council of the Borough of Fair Lawn, New Jersey, USA and the people of Fair Lawn agree to enter into a Friendship Cities Agreement; and

Whereas, in order to foster our goals, the people of the Borough of Fair Lawn, New Jersey, USA and Mayor Joseph Tedeschi, on behalf of the Mayor and Borough Council, in a gesture of goodwill, agree to collaborate for the mutual benefit of their communities by exploring educational, economic and cultural opportunities; and


Whereas, we agree to support and encourage opportunities for mutually beneficial practical exchanges in the fields of Education, Tourism and Culture.

Now, Therefore, the Borough of Fair Lawn, County of Bergen, State of New Jersey, USA and Lalo, Republic of Benin do hereby proclaim themselves "Friendship Cities" and declare their intent to abide by these guidelines indefinitely.

Dated this 1st day of November, 2010


Joseph Tedeschi, Mayor
Borough of Fair Lawn




Comlan DoHou, Mayor
Lalo, Republic of Benin

Accord d'Amitié des Villes
Entre Lalo, République Bénin et le municipalité de Fair Lawn,
New Jersey, Etats-Unis

Considérant que, dans un esprit de respect mutuel et de coopération, le Maire de la municipalité de Fair Lawn, New Jersey, Etats-Unis et le peuple de Fair Lawn conviennent de conclure un accord d'amitié de villes; et

Considérant que, afin de réaliser nos objectifs, la population de la municipalité de Fair Lawn, New Jersey, Etats-Unis et le Maire Joseph Tedeschi, dans un geste d'amitié et de bonne volonté, conviennent de collaborer pour le bénéfice mutuel de leurs communautés en explorant les opportunités éducatives, économiques et culturelles; et

Considérant que, nous sommes d'accord pour soutenir et encourager les possibilités d'échanges mutuellement bénéfiques pratiques dans les domaines de l'Éducation, du Tourisme et de la Culture.

Maintenant donc, la municipalité de Fair Lawn, New Jersey, États-Unis et la Commune de Lalo, République du Bénin se proclament elles-mêmes Villes d'Amitié, et déclarent leur intention de se conformer indéfiniment à ces directives.

Fait le 1 Novembre 2010

Signé :

Joseph Tedeschi
Maire de Fair Lawn

Comlan DOHOU
Maire de Lalo

Office of the Mayor



Louis V. D'Arminio
Mayor

FRIENDSHIP CITIES AGREEMENT

*Between Lalo, Republic of Benin and
the Township of Saddle Brook, New Jersey USA.*

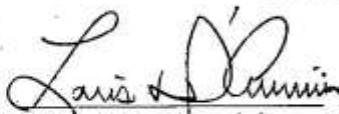
Whereas, in a spirit of mutual respect and cooperation, the Mayor of the Township of Saddle Brook, New Jersey USA and the people of Saddle Brook agree to enter into a Friendship Cities Agreement; and

Whereas, in order to foster our goals, the people of the Township of Saddle Brook, New Jersey, USA and Mayor Louis V. D'Arminio in a gesture of friendship and goodwill, agree to collaborate for the mutual benefit of their communities by exploring educational, economic and cultural opportunities; and

Whereas, we agree to support and encourage opportunities for mutually beneficial practical exchanges in the fields of Education, Tourism and Culture.

Now Therefore, The Township of Saddle Brook, New Jersey USA and Lalo, Republic of Benin do hereby proclaim themselves Friendship Cities, and declare their intent to abide by these guidelines indefinitely.

Dated this 31 day of October, 2010



Louis V. D'Arminio
Mayor
Township of Saddle Brook





Comlan DoHou
Mayor
Lalo, Republic of Benin

Annexe 7 : OUTIL DE COLLECTE : Questionnaire

Cible : Groupement féminin, Association de Développement, les sages et les personnes ressources de la commune

THEME : Coopération décentralisée et développement de la commune de Lalo

Dans le cadre de la réalisation de mémoire de fin de formation en «

Aménagement du Territoire » (AT) au cycle du Département de Géographie et Aménagement du territoire sur le thème : « Coopération Décentralisée et problématique de développement local dans la Commune de Lalo, Etat des lieux, analyse et suggestions », nous souhaiterions avoir un entretien avec vous afin de trouver réponse à certaines de nos préoccupations. Nous vous remercions d'avoir accepté de consacrer votre temps pour répondre à nos questions.

Nom et Prénom

Structure représentée

•Impact de la coopération décentralisée sur le développement de la commune de Lalo.

1- Connaissez-vous les communes qui sont en coopération décentralisée avec votre commune ? Oui Non

Si oui depuis quand ces communes travaillent-elles dans votre commune ?

2002 2010 2011 Autres 2017

ANNEXE 8 : OUTIL DE COLLECTE : Questionnaire

CIBLE : Association de Développement, les sages, les personnes ressources de la commune

THEME : Coopération décentralisée et développement de la commune Lalo

Dans le cadre de la réalisation de mémoire de fin de formation de Master II en option, « développement local » (DL) sur le thème : « Coopération décentralisée et problématique de développement local dans la Commune de Lalo : états des lieux, analyse et suggestions », nous souhaiterions avoir un entretien avec vous

afin de trouver réponse à certaines de nos préoccupations. Nous vous remercions d'avoir accepté de consacrer votre temps pour répondre à nos questions.

Nom et Prénom :

Structure représentée :

•Impact de la coopération décentralisée sur le développement de la commune de Lalo.

1- Connaissez-vous les communes qui sont en coopération décentralisée avec votre commune ? Oui Non

Si oui depuis quand ces communes travaillent-elles dans votre commune ?

2002 2010 2011 Autres

2- Quels sont les domaines d'interventions de chacun de ces partenaires dans la commune ? Économie Social Politique Environnement Culture Technologie autres

3- Avez-vous identifié vous-même les activités menées ? Oui Non Si Oui, lesquelles ?

Quels genres d'appui ces partenaires vous apportent concrètement depuis leur intervention jusqu'à ce jour ? Technique Financier Autres

4- Êtes-vous associé à la réalisation des activités ? Oui Non

Si Oui Comment ?

5- Avez-vous bénéficié des connaissances nouvelles par leurs actions dans votre commune ? Oui Non

Si oui lesquelles ?

Pensez-vous que les actions menées par ces partenaires contribuent à l'amélioration de vos conditions de vie et de travail ? Oui Non

Si oui, quels types de changement avez-vous ?

6- Quelle appréciation faites-vous des actions des partenaires au développement de façon générale ? Bonne Moins bonne Mauvaise

• Facteurs limitant les actions de la coopération décentralisée afin de proposer les solutions adéquates.

7- Avez-vous des difficultés à collaborer avec les partenaires ?

8- Oui Non

9- Quelles sont les problèmes qui bloquent ou qui perturbent les actions des partenaires

Langue manque d'information

Pesanteurs sociologiques autres (à

Préciser :
.....)

10-Quelle(s) solution(s) préconisez-vous pour le(s) problème(s) identifié(s) ?

11-Existe-t-il des structures communautaires chargées du suivi des projets issus de la coopération décentralisée ? Oui Non

Si oui lesquelles ?

12- La coopération décentralisée vous semble utile pour le développement de votre commune ?

Annexe 9 : OUTIL DE COLLECTE : Guide d'entretien

CIBLE : Chef service développement local et coopération décentralisée

Nom et Prénom :

Structure

représentée :

1- Qu'est-ce que la coopération décentralisée et quelles sont ses finalités ?

2- En quoi la coopération décentralisée est-elle utile pour le développement de la commune de Lalo ?

3- Quels sont les domaines d'intervention de la coopération décentralisée ?

4- Les actions menées s'inscrivent-elle dans la logique des programmes de développement de votre commune ?

5- Quel est l'État de la coopération décentralisée et le développement local en général de la commune à travers les projets et programmes dans tous les domaines d'intervention de la coopération décentralisée ?

6- Quels sont les facteurs qui limitent les actions de la coopération décentralisée ?

7- Quels bilans faites-vous aujourd'hui de la coopération décentralisée dans votre commune, forces et faiblesses, opportunités et menaces ?

8- Quelles sont vos perspectives ?

Annexe 10 : OUTIL DE COLLECTE : Guide d'entretien

CIBLE : Chef service technique

Nom et prénom :

Structure représentée :

1- Quels sont les types d'infrastructures et équipements réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée ?

2- Quel est le taux moyen de réalisation des investissements prévus dans les PTA au titre de la coopération décentralisée ?

Annexe 11 : OUTIL DE COLLECTE : Guide d'entretien

CIBLE : chef service des affaires financières et économiques

NOM ET PRENOM :

structure représentée :

1. Quelle est l'évolution du financement des activités de la coopération décentralisée ?

2. Les fonds mobilisés par la coopération décentralisée font-ils partie du budget communal ? si oui, pour combien ?

3. Est-il toujours exigé une contrepartie de la commune pour les financements de la coopération décentralisée

ANNEXE 12 : OUTIL DE COLLECTE : Guide d'entretien

CIBLE : Secrétaire général de la mairie

Nom et Prénom :

Structure représentée :

1. En quoi la coopération décentralisée est-elle utile pour le développement de la commune de Lalo

2. Quels sont les normes administratives de la coopération décentralisée ?

3. Existe-t-il des textes et lois sur la coopération décentralisée ?

Si oui, quel est votre degré de maîtrise de ces textes et lois ?

4. Ces textes et lois présentent-ils des insuffisances dans leur application ?

5. Rencontrez-vous des difficultés dans la conduite des actions liées à la coopération décentralisée ?

6. Quels sont les facteurs qui limitent les actions de la coopération décentralisée ?

7. Quel bilan faites-vous aujourd'hui de la coopération décentralisée dans votre commune ? : force et faiblesse.

ANNEXE 13 : OUTIL DE COLLECTE : Guide d'entretien

CIBLE : Municipalités partenaire

Nom et Prénom :

Structure représentée :

1. Comment définissez-vous la coopération décentralisée ?

2. Quelle est l'histoire de la coopération entre Lalo et votre commune ?

3. Quels sont les objectifs de cette coopération ?

4. Quels sont les apports de votre commune à la commune de Lalo dans le cadre de la coopération décentralisée ?

5. De quoi bénéficiez-vous en retour de la part de la commune de Lalo?
6. Quels sont les critères qui ont prévalu au choix de la commune de Lalo
7. Quelles sont vos appréciations sur cette coopération après quelques années d'expériences ?
8. Quel est l'impact de cette coopération sur la commune de Lalo ?
9. Vos actions sont-elles visibles sur le terrain ? Si oui, lesquelles ?
10. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la coopération décentralisée ?
11. Êtes-vous satisfait de la détermination de la population à vous accompagner dans le cadre de l'accomplissement de vos missions ?
12. Peut-on avoir de façon globale une idée des financements mis à la disposition de la commune de Lalo depuis le démarrage de la coopération ?
13. Par quel moyen vous arrivez à contrôler la gestion des mis à la disposition de la commune de Lalo ?
14. Pensez-vous continuer à coopérer avec la commune de Lalo ?
15. Quelles sont alors vos perspectives quant à l'avenir de la commune de Lalo ?

ANNEXE 14 : OUTIL DE COLLECTE : Guide d'entretien

CIBLE : ONG

Nom et Prénom :

Structure représentée :

1. La commune connaît-elle les ONG spécialisée en matière de coopération décentralisée ?
2. La commune utilise-elle vos services, vos relations et vos compétences ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?
3. La manière dont votre structure intervient vous paraît-elle satisfaisante ? Pourquoi ?

4. Quels sont les atouts/ contraintes de la coopération décentralisée selon-vous ?

5. Avez-vous une idée des réalisations faites grâce à la coopération décentralisée ?

6. Que faites-vous pour faciliter la coopération décentralisée dans la commune?

7. Que pensez-vous de la gestion de ces réalisations ?

8. Votre avis et suggestions pour une contribution efficace de la coopération décentralisée au développement de la commune ?

2003 quels sont les domaines d'interventions de chacun de ces partenaires dans la commune ? Économie Social Politique Environnement Culture Technologie autres

2004 Avez-vous identifié vous-même les activités menées ? Oui Non
Si Oui, lesquelles ?

Quels genres d'appui ces partenaires vous apportent concrètement depuis leur intervention jusqu'à ce jour ? Technique Financier Autres

2005 Êtes-vous associé à la réalisation des activités ? Oui Non

Si Oui Comment ?

.....

2006 Avez-vous bénéficié des connaissances nouvelles par leurs actions dans votre commune ? Oui Non

Si oui lesquelles ?

Pensez-vous que les actions menées par ces partenaires contribuent à l'amélioration de vos conditions de vie et de travail ? Oui Non

Si oui, quels types de changement avez-vous ?

2007

Liste des tableaux

Tableau 1 : Localisation des ressources naturelles et gisement.....	21
Tableau 2 : Liste des bibliothèques et centres de documentation visités et informations recueillies	26
Tableau 3 : Répartition des personnes enquêtées	27

Liste des photos

Photo1 : séance de focus group à la mairie de Lalo.....	28
Photo 2 : Château d'eau du réseau d'adduction d'eau potable	41
Photo 3 : la pompe électrique du réseau d'adduction d'eau potable.....	42
Photo no 4 : le groupe électrogène de marque lister du réseau d'adduction d'eau potable	43
Photo n°5 : L'abri générateur du reseau d'adduction d'eau potable.....	44
Photo N°6 : borne fontaine N°5	45
Photo N°7: borne fontaine N°4.....	45
Photo N°8 : latrine N°1	47
PhotoN°9 : latrine N°2.....	47

Liste des planches

Planche 1 : jardin public à la maison des jeunes de LALO	48
---	----

Liste des figures

Figure 1 : Situation géographique de la commune de Lalo.....	17
---	----

Table des matières

SOMMAIRE	2
DEDICACE.....	3
Sigles et acronymes	4
REMERCIEMENTS	6
Résumé /Abstract	7
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE	10
1.1-Problématique	10
1.2-Hypothèses de recherche.....	12
1.3. Objectifs de recherche	12
1.3.1Objectif global.....	12
1.3.2. Objectifs spécifiques	12
1.4. Clarification de quelques concepts et Points des connaissances	12
1.4.1. Clarification de quelques concepts.....	12
1.4.2 Point des connaissances	14
1.5. Cadre d'étude	16
1.5.1. Situation géographique du cadre d'étude	16
1.5.Découpage administratif	17
1.5.3Milieu physique.....	18
1.5.3.1 Relief et sols	18
1.5.3.2Climat et hydrographie.....	19
1.5.3. Végétation et Faune.....	20
1.5.3.4.Potentialité agricoles et commerciales	20
1.5.3.5.Potentialités artisanales	21
1.5.3.6. Ressources naturelles et minières.....	22
1.6. Approche méthodologique	25
1.6.1 Collecte des données	25
1.6.1.1 La recherche documentaire	25

1.6.1.2 Travaux de terrain	26
1.6.1.2.1 Échantillonnage	27
1.6.1.2.2 Matériels, outils et techniques de collecte des données	28
1.6.1.2.3. Période de l'enquête	29
1.6.2. Traitement des données et analyse des résultats	29
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION	
DECENTRALISEE DANS LA COMMUNE DE LALO	
2.1 Cadre juridique et institutionnel de la coopération décentralisée au Bénin..	31
2.1.1 Cadre juridique	31
2.1.2 Cadre institutionnel	33
2.1.3 Historique et objectifs de la coopération décentralisée.....	36
2.1.3.1 Historique de la coopération décentralisée	36
2.2 Collectivités territoriales partenaires et domaines d'intervention de la coopération décentralisée à Lalo	39
2.2. Processus de choix de l'action à réaliser	46
2.3 Réalisations non prises en comptes	46
2.4. Démarches en cours	49
CHAPITRE III : ANALYSE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	
DANS LA COMMUNE DE LALO ET SUGGESTIONS	
3.1. Modèle d'analyse SWOT de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo	50
3.1.1. Forces, faiblesses, opportunités, menaces de la coopération décentralisée dans la commune de Lalo	50
3.1.1.1. Forces de la coopération décentralisée à Lalo.....	50
3.1.1.2. Faiblesse de la coopération décentralisée	52
3.1.1.3. Opportunités de la coopération décentralisée à Lalo	53
3.1.1.4. Menaces de la coopération décentralisée.	54
3. 2. Effets de la réalisation de la coopération décentralisée sur la commune de Lalo.....	54

3.3. SUGGESTIONS.....	55
CONCLUSION	59
Bibliographie	61
ANNEXES	64
Liste des tableaux	78
Liste des photos	78
Liste des planches.....	78
Liste des figures.....	78
Table des matières.....	79